



SM des aéroports de La Rochelle - Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime (Siren : 200086155)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	La Rochelle
Arrondissement	Rochelle
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	oui

### Date de création

Date de création	14/12/2018
Date d'effet	14/12/2018

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme CATHERINE DESPREZ

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré
Numéro et libellé dans la voie	Rue du Jura
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17000 LA ROCHELLE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	256 482
Densité moyenne	303,83

## Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
17	CA de La Rochelle (241700434)	CA
17	CA Rochefort Océan (200041762)	CA
17	CC de l'Ile de Ré (241700459)	CC

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Chambre de commerce et d'industrie (181700022)
Département de la Charente-Maritime (221700016)
Région Nouvelle-Aquitaine (200053759)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p><b>Développement et aménagement économique</b></p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire et politique de développement commercial et soutien aux activités commerciales Rochefort - Charente-Maritime, dans un souci de promotion et d'animation du territoire, notamment au plan du développement économique et touristique. Le Syndicat mixte n'est pas compétent pour organiser le regroupement du trafic aérien charentais-maritime sur une plate-forme aéroportuaire unique. Le Syndicat mixte peut procéder à toutes les actions nécessaires à la réalisation de son objet notamment : - Définir le mode d'exploitation de ces aéroports, - Définir les grandes orientations, les principes d'actions et stratégie du syndicat mixte quant à l'exploitation des aéroports de La Rochelle-Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime, - Arrêter le programme des investissements nécessaires à la continuité et au développement de l'exploitation des aéroports.</p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : CA Rochefort Océan, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE, DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTE, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)